

FLEURISSEMENT COMMUNAL



Prairie fleurie, La Celle-Dunoise (23)

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères ;
- Améliorer l'accueil ;
- Restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation et les pollutions ;
- Pédagogie à l'environnement ; le travail des jardiniers municipaux ou privés au services des collectivités est aussi un modèle, voire un support à l'écocitoyenneté pour le public qui les voit travailler ou parle avec eux.



Plate-bande arbustive et herbacée en mixed-border, Boussac-Bourg

En observant des cartes postales anciennes, il semble évident qu'un fleurissement des communes n'était pas organisé dans les villages creusois il y a un siècle. Toutefois, il était possible d'en voir partout. Les fleurs présentes le long des chemins et des routes, au pied des arbres ou dans les communaux étaient celles des champs, que venaient brouter les bêtes.

L'absence d'intrants et notamment l'emploi d'herbicides permettait de voir dans les champs coquelicots, bleuets et camomilles.

Les fleurs, autrefois dans les champs, sont aujourd'hui dans les villages.

Ce fleurissement, notamment du fait de la grande diversité de l'offre, demande un minimum d'organisation et de planification, suivant le rythme de développement des végétaux.

S'il est possible de mettre en place rapidement une plantation dans un lieu précis, il convient de prendre le temps d'élaborer un plan de plantation à l'échelle communale. Cela permettra une plus grande cohérence des espaces plantés, ainsi que la mise en place d'une hiérarchisation des espaces, induisant une gestion raisonnée et différenciée.

Elaborer un plan de plantation à l'échelle communale implique également une bonne connaissance du territoire: Apprécier le contexte géographique de la commune, sa taille, les éléments structurants paysagers forts, etc. autant de contraintes et d'atouts qui guideront le projet.

Il est également important d'apprécier le contexte humain, connaître les usages, comprendre les attentes, entendre les demandes, écouter les besoins. L'implication des usagers et des riverains permet une meilleure considération et acceptation du projet ainsi qu'un respect des plantations.

Un fleurissement ne doit pas être vu seulement d'un point de vue esthétique, il s'agit également d'affirmer l'identité d'une commune. Pour cela, le choix des végétaux est également important. Il doit être fait en cohérence avec l'environnement de la commune, participer à l'identité du territoire, tout en affirmant une certaine originalité.

Pour plus de renseignements :

■ **Aménager avec le végétal, pour des espaces verts durables** - ouvrage collectif : Certu, FNCAUE, CNVVF - éditions du Certu, 2011

FLEURISSEMENT COMMUNAL



Plantations saisonnières, Felletin (23)



Plantations vivaces, Lépaud (23)

Le plan de plantation et de fleurissement d'une commune doit prendre en compte **différentes temporalités**. Un habitant, au quotidien, n'aura pas le même rapport avec les plantations publiques qu'une personne de passage, qui vivra dans la commune une semaine, une journée ou une heure. De plus, une plantation ne sera pas perçue de la même manière si on l'observe à pied, à vélo ou en voiture.

Le jardinier doit donc prendre en compte ces paramètres afin de composer au mieux un espace planté, évoluant dans le temps, présentant un intérêt à chaque saison. Les plantations annuelles, bisannuelles et vivaces sont à intégrer ensemble, afin d'avoir des plantes-bandes plantées toute l'année.

Chaque plantation, en fonction de sa forme et de sa hauteur doit être pensée en amont.

- **Plantation arborée** : les plantations d'arbres dans nos centres-bourgs, qu'elles soient en alignement ou en bosquet régulier ont leur importance et leurs fonctions. Afin d'éviter tout travail de taille, il est important de bien réfléchir au choix des essences, en fonction de leur développement et de l'espace dans lequel elles seront plantées. Un alignement d'arbres est connu pour son rôle dans la sécurité routière en ville : marquer un virage, signaler un carrefour, réduire le champ de vision des automobilistes et ainsi réduire la vitesse ; l'arbre urbain est aussi là pour protéger les passants et les habitations du soleil (une essence d'arbre, comme le Platane, est connue pour la qualité de son ombre, différente de celle du Marronnier ou du Tilleul), des vents dominants ; il évite également le ravinement, tient les terres et freine le ruissellement des eaux pluviales.

- **Plantation arbustive** : plantations d'accompagnement des espaces de vie, les plates-bandes arbustives permettent de structurer, de délimiter les espaces. Ainsi, une plantation arbustive vivace permettra d'occulter une aire de stockage de conteneurs de collecte des déchets ou bien une aire de stationnement.

- **Plantation herbacée** : l'espace public se doit d'être également ludique, marquer lui aussi les saisons. Pour cela, les plantations annuelles et bisannuelles permettent de créer un évènement, une surprise. Il est alors possible de planter des végétaux exotiques, tout en veillant à ce qu'ils demandent peu d'entretien et d'arrosage.

Pour plus de renseignements :

- **Que planter dans la Creuse ?** - CAUE 23, 2012
- **Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal** - Caroline Mollie - Acte Sud, 2009
- **Entre nature et jardin : les atouts d'un jardin de vivaces** - John Greenlee - Rouergue, 2011

FLEURISSEMENT COMMUNAL



Fauchage tardif, Lépaud (23)



Jardin de la biodiversité et du Tiers-paysage, Lépaud (23)



Azerables (23)



Saint-Maixant (23)

Bien choisir ses végétaux, c'est aussi éviter au maximum tout traitement chimique, ainsi que l'arrosage, représentant une dépense non négligeable pour une commune.

Dans le département de la Creuse, trente-deux communes ont déjà signé la **Charte «Objectif : zéro pesticides dans nos villes et villages»**. Initiée en 2009 par la FREDON Limousin et les associations environnementales, Limousin Nature Environnement, les CPIE des pays Creusois et de la Corrèze, Corrèze Environnement, ce programme régional sensibilise les agents municipaux, les élus à la réduction de l'usage des pesticides dans l'espace public: voirie, terrains de sport, cours d'école, espaces plantés, cimetières, zones d'activités, etc..

Parallèlement l'opération vise à toucher les jardiniers amateurs à travers des animations et des actions de sensibilisation avec la signature de la charte du jardinier.

Il est reconnu que les pesticides (herbicide, fongicide, insecticide, mais également certains engrais chimiques sont responsables de graves pollutions des sols et de l'eau. Ils sont également responsables de gênes respiratoires et de maladies.

Le fleurissement de nos communes et de nos jardins doit-il se faire au détriment de notre santé ?

Cela semble inutile, d'autant plus que les solutions existent. Il s'agit essentiellement d'accompagner les travaux de plantation et d'entretien d'un travail éducatif auprès des riverains, de faire changer le regard et de ne plus considérer un espace enherbé ou une prairie haute comme un espace délaissé ou un «*espace pas propre*». Afin de limiter le développement d'adventices (les fameuses «*mauvaises herbes*») dans les plates-bandes, il est conseillé de planter de manière très dense, afin de couvrir fortement la terre. Cette pratique peut être doublée d'un paillage, que ce soit un paillis de copeaux de bois, de feuilles mortes, de billes d'argile, d'ardoises concassées ou de pouzzolane. Il est fortement déconseillé de laisser un sol nu, et cela afin d'éviter l'évaporation de l'eau et protéger du soleil la microfaune des sols, indispensable à la vie des végétaux.

Pour plus de renseignements :

- **Du bon usage des arbres** - Francis Hallé - Acte Sud, 2011
- **Manifeste du Tiers Paysage** - Gilles Clément - Sujet, 2004
- **De la taille des arbres** - CAUE 23, 2013
- **Plantes des haies champêtres** - Christian Cogneaux - Rouergue, 2009
- **Arbres et arbustes en campagne** - David Dellas - Acte Sud, 2010
- **Choisir la prairie : une alternative naturelle et durable au gazon** - Noël Kingsbury - Rouergue, 2008